

Subdivision Administrative Nord
COMMUNE DE POUEMBOUT



NOUVELLE-CALEDONIE

DÉLIBÉRATION N° 12/17
Relative à l'adoption du budget primitif 2017 du budget annexe
(réhabilitation des sites miniers)

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 28 Mars 2017,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

Après avoir délibéré à la majorité des voix, soit :

POUR : 12 voix (Robert COURTOT, Yann PERALDI, Joëlle LE MARREC, Fabienne VIBERT, Angéla ANGSAR-VEA, Valérie SOURY-LAVERGNE, Roland POLI par procuration, Guylaine LEROY par procuration, Milène SAUTRON, Michel DEVILLERS, Claude MEOUDHIA, Martine BERTONI)

CONTRE : 1 voix (Frédéric PERDRIAT)

ABSTENTION : 0 voix

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :

Le budget primitif 2017 du budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par programme en section d'investissement.

Article 2 :

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 est adoptée comme suit :

<u>DEPENSES.....</u>		34 492 666 XPF	34 492 666 XPF
Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
0 1 1	Charges à caractère général	4 492 666 XPF	4 492 666 XPF
0 2 3	Virement à la section d'investissement	30 000 000 XPF	30 000 000 XPF
<u>RECETTES.....</u>		34 492 666 XPF	34 492 666 XPF
Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
0 0 2	Résultat d'exploitation reporté	34 492 666 XPF	34 492 666 XPF

Article 3 :

La section d'investissement du budget primitif 2017 est adoptée comme suit :

DEPENSES.....		98 070 259 XPF		
Prog.	Libellé	Reports 2016	Nelle proposit°	TOTAL
0 0 4	Entretien / réparation ouvrages	0 XPF	98 070 259 XPF	98 070 259 XPF
TOTAL DEPENSES		0 XPF	98 070 259 XPF	98 070 259 XPF

RECETTES.....		98 070 259 XPF		
Prog.	Libellé	Reports 2016	Nelle proposit°	TOTAL
0 0 1	Excédents d'investissement reporté	0 XPF	68 070 259 XPF	68 070 259 XPF
0 2 1	Virement de la section de fonctionnement	0 XPF	30 000 000 XPF	30 000 000 XPF
TOTAL RECETTES		0 XPF	98 070 259 XPF	98 070 259 XPF

Article 4 :

La balance générale du budget primitif 2017 ainsi adoptée est la suivante :

	Proposition	Vote
DEPENSES	132 562 925 XPF	132 562 925 XPF
Fonctionnement	34 492 666 XPF	34 492 666 XPF
Investissement	98 070 259 XPF	98 070 259 XPF
RECETTES	132 562 925 XPF	132 562 925 XPF
Fonctionnement	34 492 666 XPF	34 492 666 XPF
Investissement	98 070 259 XPF	98 070 259 XPF

Article 5 :

Le Maire est habilité à lancer les appels d'offres et à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution des opérations définies au budget annexe 2017 (réhabilitation des sites miniers).

Article 6 :

Le Maire et le Trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 7 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pouembout.


Le Maire

Robert COURTOT